



ECOLE SAINT-VINCENT
RUE DE STEENKERQUE 21
7060 SOIGNIES
TÉL 067 333 687

**un tremplin
pour sa vie**



Direction : Mme DUQUESNE Cindy
Tél. 067/33.36.87

Internet : www.stvincent.be

Mail : direction@stvincent.be

SITE PRIMAIRE DE LA P3 À LA P6
Steenkerque – Rue de Steenkerque, 21
Tél. : 067/33.36.87



**Bienvenue
à
l'école St Vincent**

Renseignements pratiques

1. Heures d'ouverture

L'école est ouverte de **7h45** à **15h40** (**12h30** le mercredi)

2. Horaire des cours

L'avant-midi : 8h25 à 12h10

L'après-midi : 13h30 à 15h10

3. Les garderies **067/44 27 38 (Saint-Nicolas) garderie.sn@asbl-mm.be 067/33 33 94 (L'Après s'cool)**

<i>Matin</i>	<i>Soir</i>	<i>Mercredi</i>	Ce sont 2 « ASBL » indépendantes de l'école... Elles comprennent une étude en autonomie pour le primaire
6h30 à 8h	15h40 à 18h30	12h30 à 18h30	

Une étude dirigée est organisée le lundi, le mardi et le jeudi de 15h40 à 16h40.

Elle est encadrée par des enseignants et revient à **2,50€ l'étude**.

Etude obligatoire pour les élèves de P4, P5 et P6 qui **ne rentrent pas à la maison à 15h40**.

Etude optionnelle pour les élèves de P3.

Entre 15h40 et 16h40, les enfants sont à récupérer à la rue de Steenkerque.

Après 16h40, les élèves sont pris en charge par la garderie et seront à la rue Eloy.

4. Les rangs

En fin de journée :

- vers la rue Félix Eloy (avec un arrêt sur la place du jeu de balle)
- vers le boulevard
- à la grille

Possibilité de créer une carte de sortie sur base d'une autorisation parentale.

5. Les prix (sous réserve de modification)

Potage : **0,50 €**

Repas chauds : **6 €** pour les primaires

Piscine : **7,50 € la leçon** (entrée + car + 1^{er} bonnet au logo de l'école)

Possibilité d'**épargner** pour les classes de dépaysement proposées dès la 1^{ère} année.

La formule actuelle est :

<i>P3/P4 – Classes de forêt</i>	<i>P5 – Classes de ville</i>	<i>P6 – Classes de mer</i>
+/- 250 € la semaine	+/- 220 € les 3 jours	+/- 270 € la semaine
BE22 7426 4112 2747	BE58 7426 4124 2379	BE56 7426 4116 5688
Communication : NOM PRENOM CLASSE		
→ +/- 670 € pour les séjours sur 4 années (30 semaines/an) soit +/- 5.50 € / semaine.		

6. Les comptes

Les différents achats seront repris sur une facture qui vous sera adressée à la fin de chaque mois.

Un délai de quinze jours calendrier vous est accordé pour le paiement de celle-ci. Les paiements doivent être effectués sur le compte **BE05 7320 7293 6775**.

L'école a un accord avec la société de recouvrement **TCM** en cas de non-paiement.

7. Réunions de parents et bulletins

Une **réunion collective** est prévue au mois de septembre. Une année scolaire comprend trois bulletins, chacun suivi d'une **réunion de parents individuelle**.

En complément au **journal de classe**, l'application **ClassDojo** permet de communiquer avec l'enseignant tout au long de l'année scolaire.



L'enseignant n'est pas tenu de répondre instantanément aux demandes ni les soirs et week-ends.

8. Sport

Natation : 1 semaine sur 2 à la piscine de Soignies (maillot, essuie et bonnet) dans un sac nommé.

Gymnastique : toutes les semaines : tee-shirt blanc (neutre) à manches courtes, short noir ou bleu marine (neutre), babys ou chaussures de sport avec semelles blanches (qui ne servent que pour la gymnastique). Le tout dans un sac nommé.

Organisation

➤ Structure

L'école Saint-Vincent (rue de Steenkerque) compte **seize classes** de **la P3 à la P6** : 4 classes de 3^e, 4 classes de 4^e, 4 classes de 5^e et 4 classes de 6^e primaire.

L'école Saint-Vincent (rue Félix Eloy) organise la section maternelle ainsi que les classes de la P1 à la P2.

Deux implantations maternelles sont également une option possible offrant les avantages d'une petite structure. (2 à 3 classes maximum pour les accueils/M1 et M2/M3)

➤ Entrées/sorties

Les élèves sont déposés **devant la grille** de l'école.

Les véhicules des parents **sont interdits** dans l'enceinte de l'école.

Nous demandons aux parents de ne pas s'attarder dans la cour.

En fin de journée, les parents attendent également **à l'extérieur de l'école**.

➤ Les plus de l'école

- ✓ Le **Sport-Etude** avec le « **foot-études** » « **athlétisme-études** » et « **gym-études** » à partir de la 1^{re} primaire.
- ✓ Des **ateliers variés** organisés par l'Association des Parents.
- ✓ La présence du **PMS** une fois par semaine dans notre école.
- ✓ Des activités favorisant le **passage maternel-primaire et primaire-secondaire**.
- ✓ Un espace **vert** agréable.
- ✓ **Et surtout...** une **équipe dynamique** pratiquant des méthodes axées sur la construction des savoirs et le développement des compétences tout en veillant à un accompagnement personnalisé pour les élèves en difficulté.

Recommandations

- Les enfants ont tendance à abandonner leurs manteaux, pulls, bonnets, cartables ou autres sacs un peu partout. Un **objet marqué** retrouvera plus facilement son propriétaire.
- Veillez à ce que votre enfant n'apporte pas d'objets de valeur à l'école (jeux, bijoux, etc.). L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de ces objets. Les jeux électroniques, radios, **téléphones portables, montres connectées**, etc., sont strictement **interdits** et seront automatiquement confisqués. Il en va de même pour les **armes**, qu'elles soient réelles ou factices, ainsi que pour les couteaux de poche, etc.
- Pour les enfants soumis à **l'obligation scolaire** (dès la troisième maternelle), une absence de plus de deux jours doit obligatoirement être justifiée par un **certificat médical**, sans quoi elle sera considérée comme illégale et signalée à l'administration. Une absence d'un ou deux jour(s) doit être justifiée par un mot des parents. L'école met à disposition des cartes d'absence (recommandées par le vérificateur). Elle insiste également sur le risque de mots d'excuse parentaux trop fréquents. Le justificatif doit nous parvenir **au plus tard le 4e jour** de l'absence. Un total de **9 demi-jours non justifiés** engendre automatique un signalement au service de l'obligation scolaire.

Calendrier scolaire 2025-2026

- Rentrée scolaire : lundi 25 août
- Fête de la Communauté Française : samedi 27 septembre.
- Congé d'automne du lundi 20 octobre au 31 octobre.
- Armistice : mardi 11 novembre.
- Congé d'hiver du lundi 22 décembre au vendredi 2 janvier.
- Congé de détente du lundi 16 février au vendredi 27 février (alignement avec la Flandre).
- Lundi de Pâques : lundi 6 avril.
- Congé de printemps du lundi 27 avril au vendredi 8 mai.
- Fête du travail : vendredi 1^{er} mai.
- Ascension : jeudi 14 mai.
- Pentecôte : lundi 25 mai.
- Vacances d'été à partir du vendredi 3 juillet
- D'autres dates seront transmises ultérieurement.

En cas d'inscription

- Pour un dossier complet, les documents suivants doivent être complétés et remis à l'école :
 - ✓ La fiche d'inscription.
 - ✓ Une composition de ménage récente (administration communale <https://soignies.egovflow.be> ou <https://mondossier.rn.fgov.be>).
 - ✓ Le changement d'école (si arrivée en cours d'année).

Et surtout...

En cas de problème, n'hésitez jamais à prendre contact pour demander une explication, exprimer votre mécontentement ou votre inquiétude.

Ensemble, il est toujours possible de trouver une solution.

